

Commission de l'Union Africaine

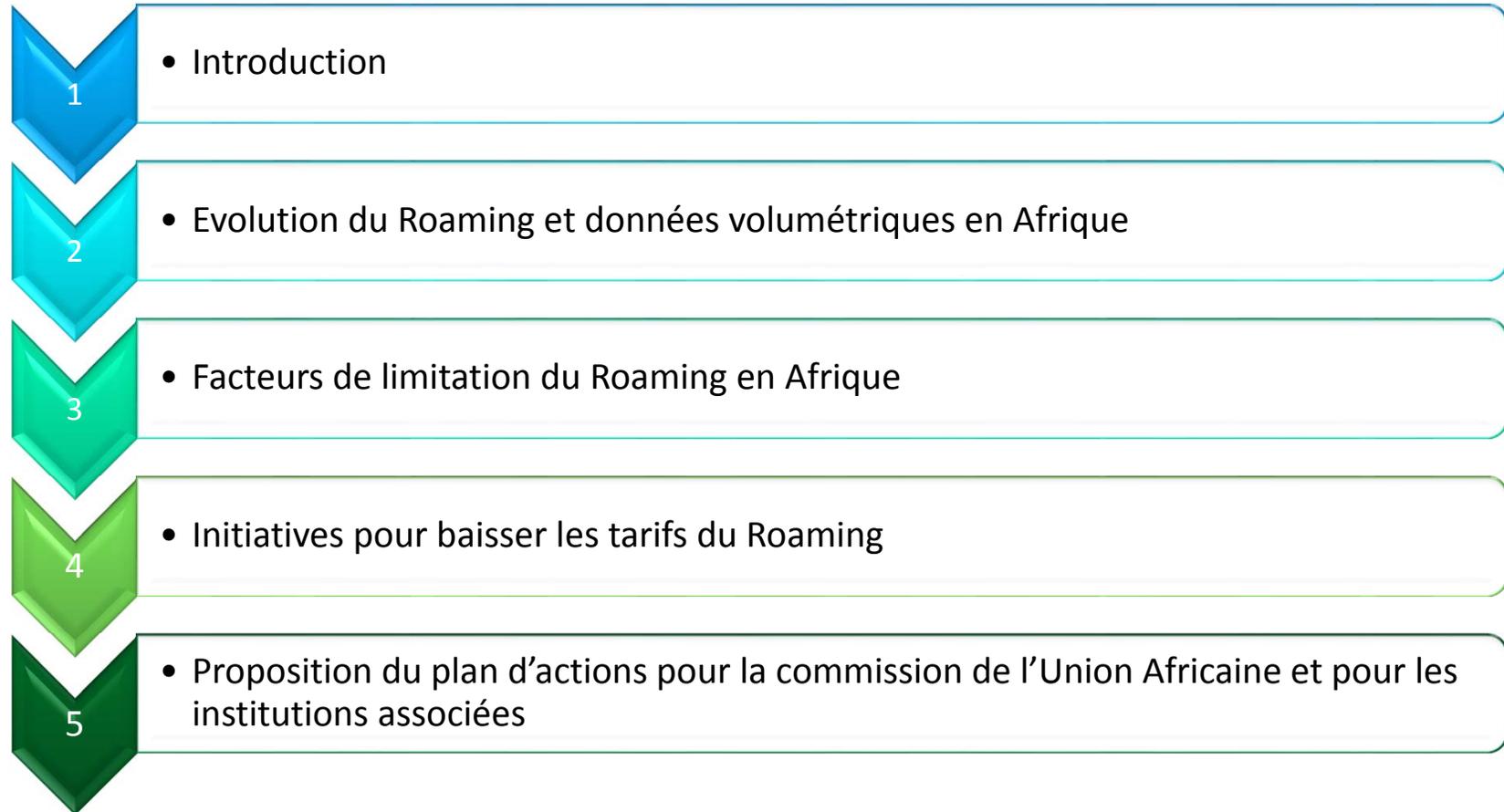


**PRÉ-ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LE
DÉVELOPPEMENT D'UN PROGRAMME POUR
LA MISE EN PLACE DE TARIFS DE ROAMING
ABORDABLES EN AFRIQUE**

Synthèse

Juin 2011

Plan

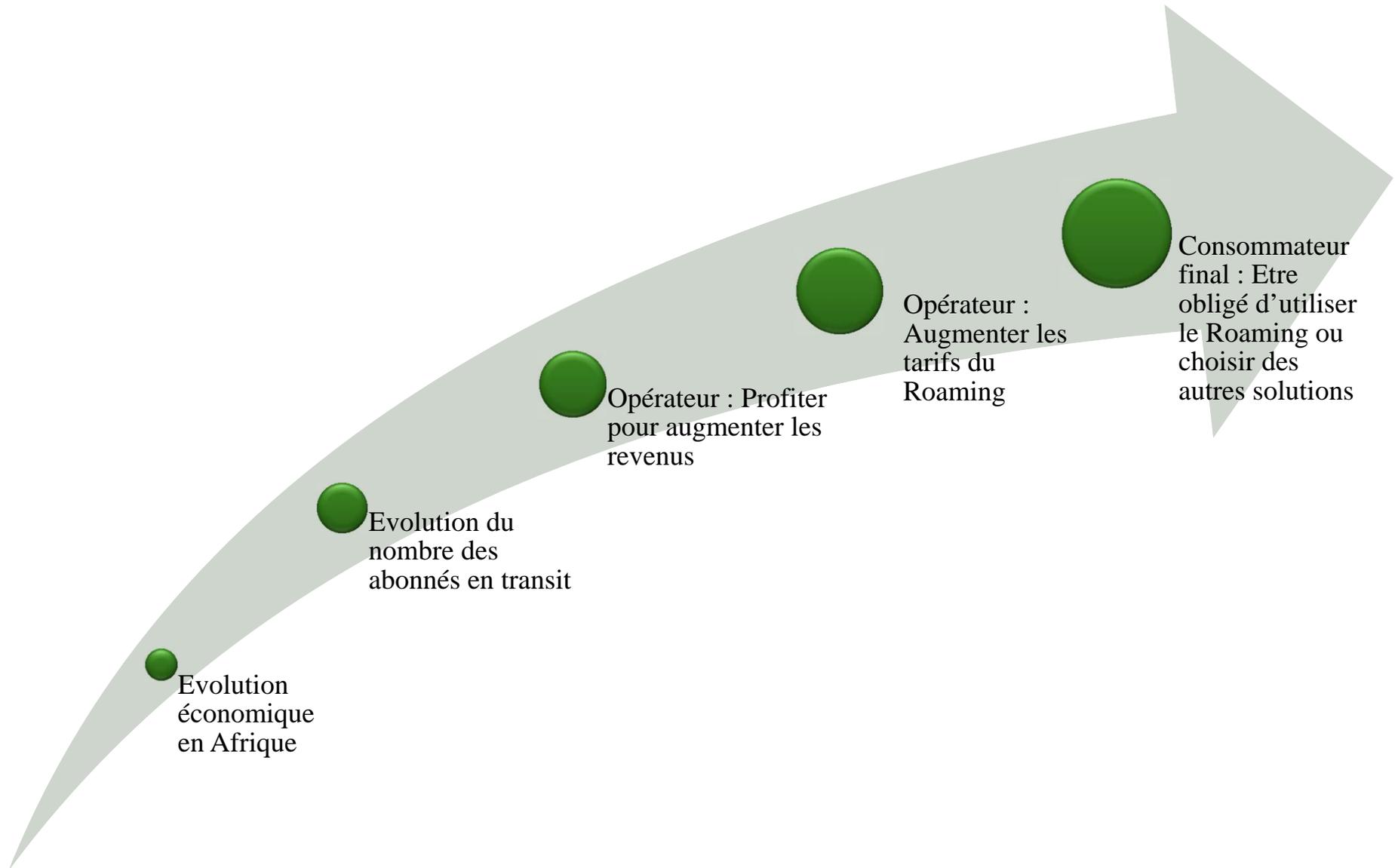


Introduction

- ❖ Evolution des communications mobiles (GSM, GPRS, ...)
- ❖ Des nouvelles habitudes :
 - Se déplacer en toute liberté
 - Etre joignable à tout moment
 - Basculer d'un réseau à un autre
- ❖ Pour assurer la satisfaction de leurs clients
 - Conventions préétablies entre les opérateurs



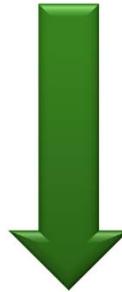
Introduction



Introduction



Frais de communications très élevés et sans aucune réglementation



Étude sur la réglementation du marché d'itinérance en Afrique

Evolution du Roaming et données volumétriques en Afrique



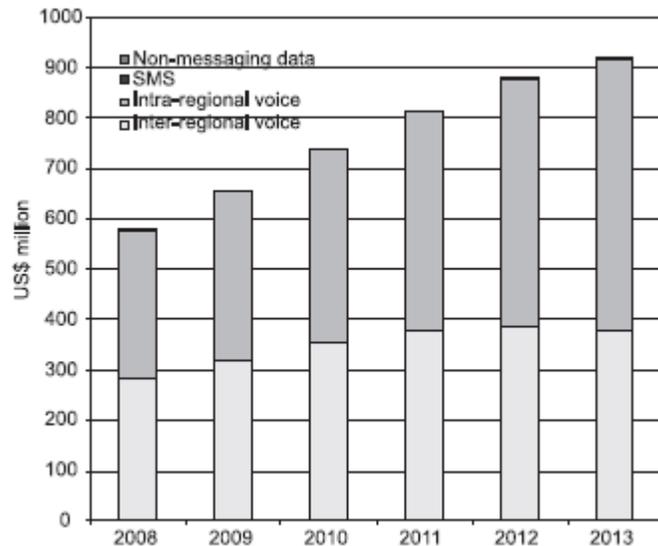
L'itinérance ou le Roaming

- Un service très lucratif
- Deux types de Roaming
 - Roaming entrant
 - Roaming sortant



- Le *roaming* entrant est généré par les visiteurs du pays (touristes, hommes d'affaires, journalistes,...).
- Les tarifs du *roaming* dépendent essentiellement du volume de trafic écoulé entre eux.
 - Les frais d'itinérance internationale d'une communication réalisée par un abonné en *roaming* comportent les éléments suivants :
 - Mobile appelant ;
 - Mobile / terminaison d'appel fixe ;
 - Transit international ;
 - Coûts d'itinérance spécifique - les coûts encourus par les opérateurs pour les services d'itinérance spécifique, par exemple, la facturation d'autres opérateurs, le contrôle, de signalisation spécifique, etc.

Evolution du Roaming et données volumétriques en Afrique

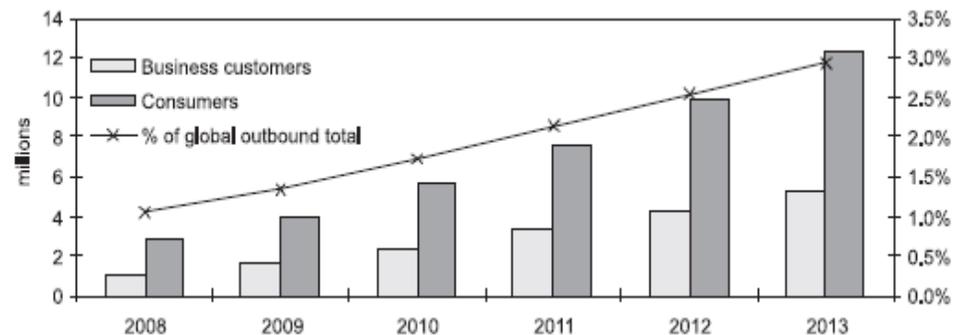


- Pour des raisons économiques, culturelles, et touristiques, les communications itinérantes entre les pays africains évoluent.
- Les consommateurs se plaignent des tarifs élevés des communications

Prévision des revenus d'itinérance sortant des opérateurs africains

Source: Informa (2008), Figure 7.41, page 256; Figure 7.42, page 257

- Le pourcentage d'abonnés en Roaming ne dépasserait pas les 3% à l'horizon 2013.
- En 2007, ce taux approchait les 50% (soit la moitié des 666 millions d'abonnés européens) pour le cas de l'Europe



Prévision des abonnés itinérants sortant des opérateurs africains

Source: Informa (2008) Figure 7.37, page 252

Evolution du Roaming et données volumétriques en Afrique

Source: Sutherland, 2006

	Cingular Standard	Cingular World Traveler	Sprint	T-mobile	Verizon Global phone
South Africa	2.49	1.69	1.50	1.49	2.49
Mozambique	3.49	3.49	1.50	1.99	1.29
Malawi	4.99	4.99	-	1.99	1.29
Tanzania	3.99	3.99	1.50	4.99	1.29
Kenya	3.49	3.49	1.50	4.99	4.99
Ethiopia	3.49	3.49	-	-	-
Sudan	3.49	3.49	-	-	-
Egypt	2.49	2.29	1.50	1.99	-

Évolution des tarifs entre 2006 et 2009 : faible baisse, voire absence de baisse pour certains opérateurs.

↳ Peu de pression concurrentielle sur le service de roaming, contrairement à ce qui est observé dans les services de communications nationaux où les baisses tarifaires d'une année à l'autre sont plus importantes.

Fixation des prix du Roaming

- Procédure de mise en place du service *Roaming* entre deux opérateurs :
 - Signer une convention soit directement entre eux, soit à travers des tiers (chambres de compensation, ...);
 - Fixer des tarifs, au préalable, généralement élevés et variant d'un contrat à l'autre.



Ces tarifs ne suivent aucune règle ou modèle de calculs

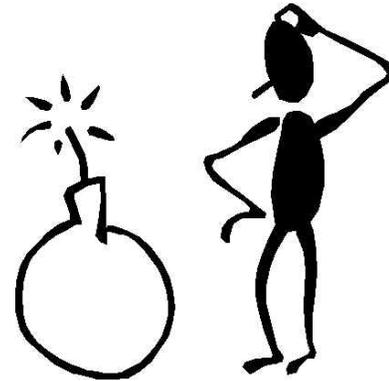
- Un sujet de discussion important au niveau des organismes nationaux et régionaux.
- Certains opérateurs refusent de baisser les prix du Roaming sous prétexte que les charges des communications pourraient dépasser les revenus issus du Roaming.



Trouver un compromis ou une règle commune qui permettrait de garder le même taux de revenu pour les opérateurs tout en diminuant les tarifs appliqués aux Roamers.

Facteurs de limitation du Roaming en Afrique

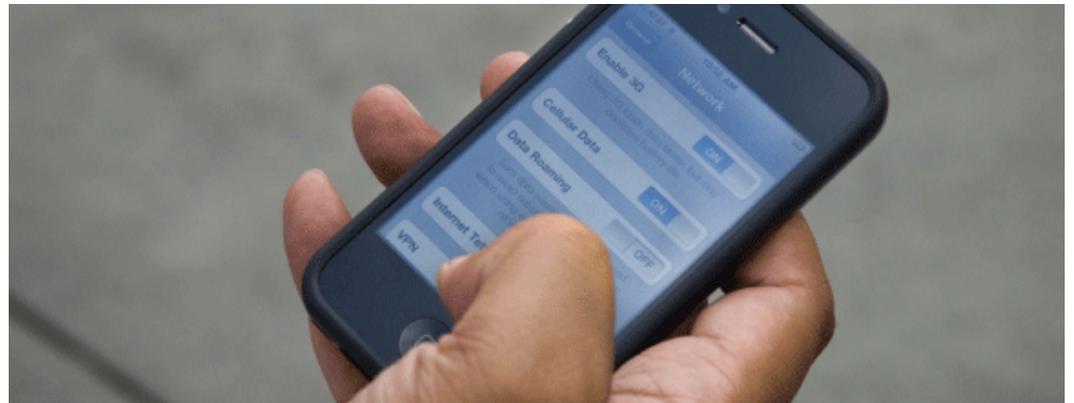
- Facteurs liés aux opérateurs :
 - Dominance de quelques opérateurs sur le marché
 - Imposer des tarifs élevés et limiter fortement la capacité des petits opérateurs
 - Tarifs non transparents
 - Changement fréquent des tarifs



Ces facteurs influent sur le comportement des consommateurs finaux

Facteurs de limitation du Roaming en Afrique

- Facteurs liés aux consommateurs :
 - Suite à ces tarifs, le consommateur va choisir d'utiliser une ligne locale qui va lui coûter moins cher.
 - Facilité d'obtenir une carte SIM locale
 - Acquisition facile,
 - Coût d'achat faible,
 - Facilité d'accès.



Facteurs de limitation du Roaming en Afrique

- Un facteur à signaler :
 - Absence d'une monnaie unique facilitant les initiatives de réglementation des tarifs.



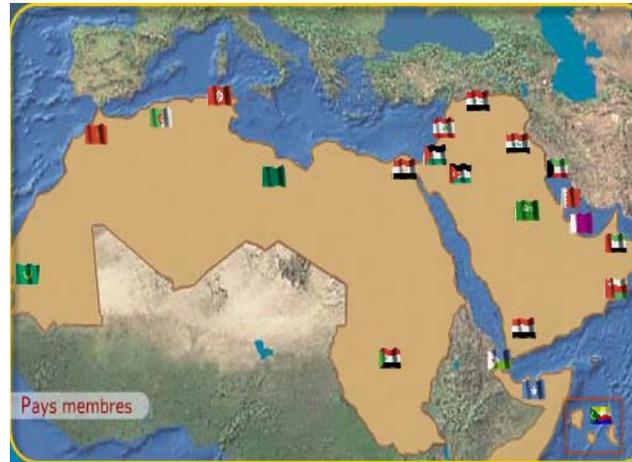
Facteurs de limitation du Roaming en Afrique

- Les principales limites au développement du *Roaming* sont :
 - Tarifs élevés, difficilement influençables par la pression concurrentielle,
 - Manque de lisibilité tarifaire et de transparence des tarifs et factures et pas de contestation des factures par les abonnés,
 - Rentabilité problématique des opérateurs Africains et notamment des petits opérateurs.



AREGENET : Initiative pour baisser les prix de roaming

Les pays membres de l'organisation des régulateurs arabes (AREGENET) ont mené une initiative pour agir sur les tarifs des services de *roaming*



- L'élaboration de politiques et de modèles de régulation et procédures justes et transparentes aux fins de s'en inspirer pour réaliser l'universalité du service et le développement durable du secteur.
- La coordination en vue de réaliser l'homogénéité des pratiques de régulation dans le monde arabe au moyen de l'échange d'informations et œuvrer en vue de les unifier et d'adopter des positions rapprochées en la matière.
- Procurer à ses membres des modèles de régulation, de politiques et de procédures saines et homogènes ayant pour but l'encouragement au développement et à la modernisation des réseaux et services de télécommunications et des technologies de l'information sur un mode efficient et adéquat ainsi qu'à l'instauration d'un environnement concurrentiel en vue de garantir la fourniture de tels services à leurs bénéficiaires au moindre coût et au plus haut niveau de qualité.

Union Européenne : Exemples de décisions du règlement (1/2)

- Une initiative visant à limiter les tarifs de *Roaming* a été menée par l'Union Européenne.
- Le 7 juin 2007, un règlement a été mis en place au sein l'UE pour réduire sensiblement le coût du *Roaming*.
- Le mécanisme commun instauré par le règlement consiste à :
 - Fixer, au niveau communautaire, des redevances maximales par minute (*price cap*) pour le prix de détail comme pour le prix de gros
 - Refléter le plus fidèlement les coûts effectifs de fourniture du service, ce qui n'était pas vraiment le cas par le passé.
- La fixation de prix *Roaming* en Europe pour les opérateurs européens laisse en outre **des marges de manœuvre** aux opérateurs pour se concurrencer avec **des prix en-dessous des prix maxima**,

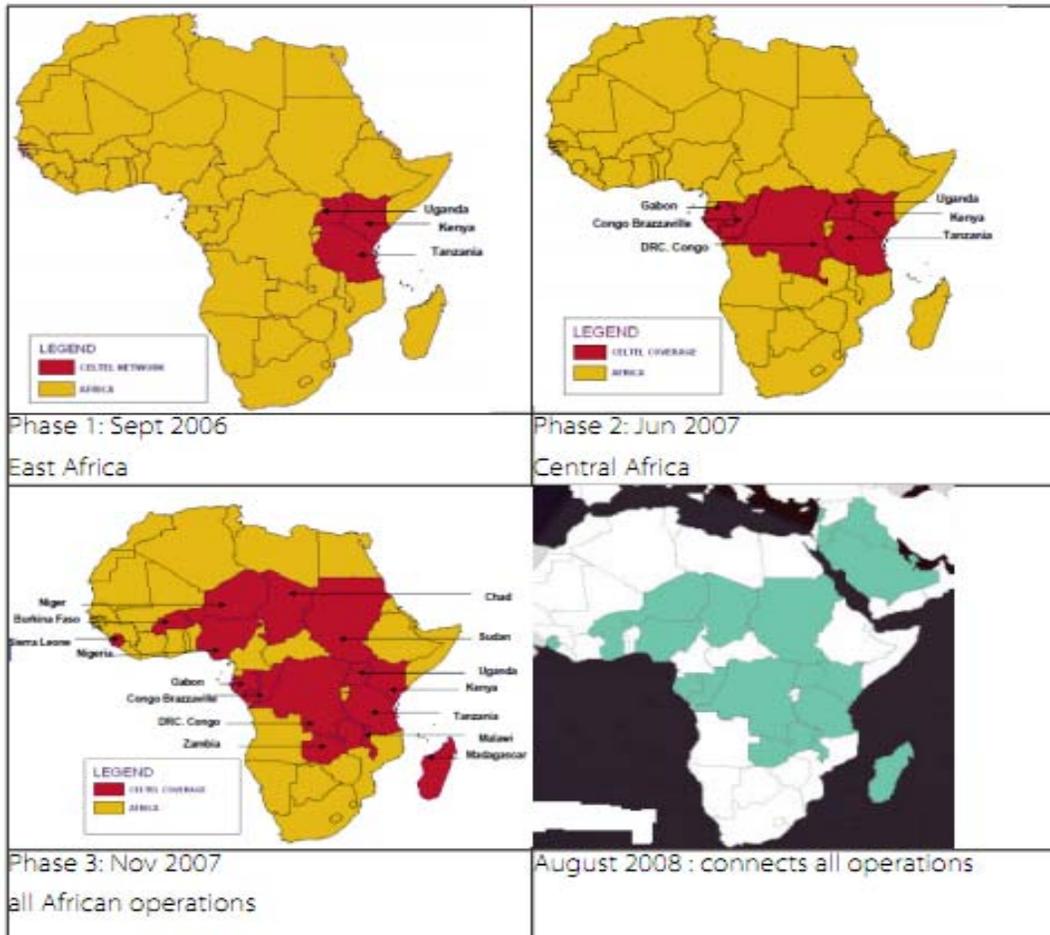
Union Européenne : Exemples de décisions du règlement (2/2)

Les principaux tarifs introduits par le règlement roaming sont :

- **Eurotariffs** : L'émission d'un appel ne peut pas dépasser 39 cents et la réception d'un appel ne coûte que moins de 15 cents. La réduction va continuer jusqu'à atteindre en Juillet 2011 35 cents pour les appels sortants et 11 cents pour les appels entrants.
- **Euro-SMS** : A partir de Juillet 2009, l'émission d'un SMS ne doit pas dépasser 11 cents (Hors T.V.A) alors que la réception est gratuite.
- **Prix de gros plafonnés** : Les prix que les opérateurs se facturent entre eux sont également limités jusqu'en 2010.



One Network (1/2)



- Celtel a lancé le premier réseau sans frontière au monde, baptisé « *One Network* »
- Il couvre le Kenya, l'Ouganda et la Tanzanie.
- En novembre 2007, Celtel a élargi ce réseau à neuf pays africains supplémentaires; le Burkina Faso, le Gabon, le Malawi, le Niger, le Nigeria, la RDC, la république du Congo, le Soudan et le Tchad se sont retrouvés ainsi connectés,
- Il permet à plus de 400 millions de personnes dans douze pays de communiquer à travers leurs frontières respectives sans payer de surprime pour frais d'itinérance.

Source : Murray (2007) http://www.itu.int/ITU-/partners/Events/2007/Nairobi_4-5June07/Presentations/2-2_CELTEL-Kenya.pdf

One Network (2/2)

- Un argument de poids à faire valoir auprès des autorités de régulation et des opérateurs pour motiver une baisse généralisée des tarifs du *roaming*.
- Deux problèmes menacent le développement des « *One network* »
 - Prolifération de taxes sur les communications internationales entrantes
 - Contrôle du volume de ce trafic, qui ont pour effet de relever de manière substantielle la taxe de terminaison vers ces pays.
- Cette inflation des coûts de terminaison d'appel vers ces pays (tels que le Congo Brazzaville, la Guinée, ...) remet au cause le modèle économique des réseaux uniques.

Open Connectivity

- Le GSMA OC (*Open Connectivity*) a établi un cadre pour les solutions basées sur des Hubs.
 - Un ou plusieurs opérateurs ont accès à des partenaires multiples au moyen d'un contrat commercial unique.
 - Cette approche multilatérale définit les exigences pour les solutions de connectivité ouvertes conformes.
- L'*Open Connectivity* peut faciliter l'itinérance mais :
 - Il n'existe aucune preuve que cela réduit les prix.
 - Il n'existe ni une obligation légale ni commerciale incitant à répercuter la baisse des prix par les opérateurs.
 - La concurrence entre les opérateurs semble mettre l'accent sur la couverture à augmenter pour minimiser les dépenses à l'étranger, plutôt que sur la réduction des prix.

MVNO (Mobile Virtual Network Operator)

- **MVNO** : *mobile virtual network operator*
- « **Opérateur** » : Le fournisseur est responsable du service ;
- « **Virtuel** » : Le fournisseur, n'ayant pas d'infrastructures radio en propre, doit conclure un accord d'accès avec un opérateur de réseau, alors appelé « **opérateur hôte** ».
- L'accord précise le degré d'autonomie de l'opérateur virtuel vis-à-vis de son opérateur hôte (durée du contrat, propriété des cartes SIM, de la clientèle, éléments de cœur de réseau, etc.).
- Dans les différents pays où des opérateurs virtuels se sont développés, ces accords ont pu être signés, suivant les cas, sur des bases uniquement commerciales ou via l'intervention de la puissance publique (régulateur ou ministère).
- Le schéma MVNO peut être la base légale et commerciale de mise en place d'accords pour un roaming à tarifs abordables en Afrique.

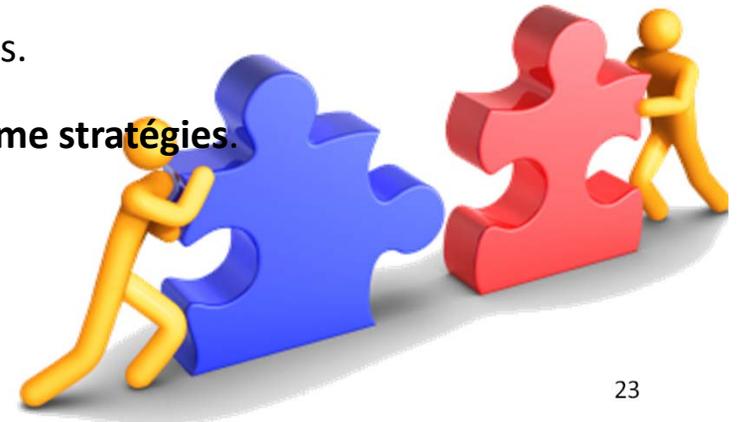
Proposition du plan d'actions pour la commission de l'Union Africaine et pour les institutions associées



Stratégies de gestion du Roaming

Ils existent 4 stratégies pour la fixation des prix du Roaming :

- Stratégie 1 : **Aucun règlement direct pour la fixation des tarifs d'itinérance internationaux** : dans ce premier cas de figure, aucune réglementation sous-régionale ou nationale n'est appliquée pour imposer aux opérateurs une limitation dans les tarifs appliqués au roamers. C'est cette situation qui prévaut dans l'ensemble des pays africains à l'heure actuelle.
- Stratégie 2 : **Réglementation des tarifs d'itinérance internationale en gros uniquement** : dans les cas où cela s'appliquerait, imposer une baisse des tarifs de wholesale pourrait permettre aux régulateurs d'influencer une baisse des tarifs de détail.
- Stratégie 3 : **Réglementation des frais d'itinérance mobile en détails uniquement** : dans ce cas, les régulateurs, dans un cadre régional ou national, à travers la mise en place de modèles de coûts, permettrait de faire baisser les coûts du roaming dans le pays.
- Stratégie 4 : **Régulation combinée de la deuxième et troisième stratégies.**



Rôle de la Commission de l'Union Africaine et de ses institutions spécialisées et des autres acteurs dans la promotion et la facilitation de tarifs Roaming moins élevés en Afrique

- L'AUC pourrait ainsi valablement agir de concert avec les régulateurs et ministères chargés des télécommunications pour mener les actions suivantes en matière de promotion de politiques de pression sur les tarifs de *roaming*.
- Procéder à des collectes méthodiques de données relatives au service de télécommunications mobiles, en veillant à l'uniformité des formats de collecte des données,
- Procéder à des publications périodiques des données collectées ainsi que des référentiels de tarifs de *roaming*,
- Organiser des ateliers sous régionaux et régionaux sur la question de la tarification du *roaming*,
- Elaborer des projets de directives en la matière et procéder à la pré-validation de ces directives par les opérateurs eux-mêmes,

Stratégies possibles et cadres de travail pour la mise en œuvre de tarifs Roaming abordables en Afrique

- Demander la transparence de la part des opérateurs peut avoir un rôle important dans la sensibilisation des consommateurs sur les différents tarifs du *roaming*.
- Développer un site Web contenant les prix de l'itinérance;
- Former une équipe pour analyser la transparence des prix de l'itinérance dans l'union africaine.
- Les régulateurs nationaux peuvent s'accorder après une analyse approfondie des systèmes juridiques et différents pouvoirs des régulateurs concernés.
- Diffusion, avant de commencer l'expérience, d'un questionnaire pour les opérateurs africains pour demander leurs avis concernant la fixation des tarifs de Roaming (voir exemple en annexe).
- Organisation de séminaires pour discuter ce sujet avec les différents opérateurs africains.

Sources:

- ITU world Telecommunication/ICT Indicators Database 2009
- OCDE Centre de Développement, "Innovation et Nouvelles Technologies en Afrique", Les Perspectives Economiques Africaines 2009 (<http://www.africaneconomicoutlook.org>)
- Agência Nacional de Comunicações (ANAC), Cape Verde, 2009
- Informa (2008),
- The Mobile World
- Sutherland, 2006
- Websites of AT&T, T-Mobile, Verizon (no date)
- Zain press releases, Zain 2006, 2007b (no date);
- Concord Times 2009
- Murray (2007) http://www.itu.int/ITU-D/partners/Events/2007/Nairobi_4-5_June07/Presentations/2-2_CELTEL-Kenya.pdf
- GSM Association Open Connectivity Programme

